



Déclarations et Discours

N° 82/17

PAS DE PAIX SANS ACCORDS SUR LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET LE DÉSARMEMENT

Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à l'occasion de la réunion commémorant le vingt-cinquième anniversaire de la fondation du Mouvement Pugwash, Pugwash, Nouvelle-Écosse, le 16 juillet 1982.

... Aujourd'hui, on se préoccupe plus que jamais, partout dans le monde, de l'accélération de la course aux armements. On se tourne non seulement vers les gouvernements, mais aussi vers des groupes comme le vôtre dans l'espoir de trouver de nouvelles façons d'aborder les questions complexes de la maîtrise des armements et du désarmement.

Le Mouvement Pugwash était un précurseur de cet intérêt accru du public. Le manifeste publié par Bertrand Russell et Albert Einstein exhortait les gouvernements à renoncer à la guerre plutôt que de suivre une voie qui mènerait à l'anéantissement de la race humaine. Cette exhortation rejoint exactement les préoccupations actuelles à travers le monde. Comme l'a indiqué le premier ministre Trudeau à la Deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD II), le grand public " rappelle à l'homme politique qu'il y va d'une question de vie ou de mort pour l'humanité ".

L'importance du Mouvement Pugwash s'est traduite par l'expansion qu'il a connue et par l'adhésion de nombreuses personnalités dans de nombreux pays. Au Canada, son influence continue de croître d'une façon qui me semble des plus significatives en ce sens qu'il rejoint la jeunesse de notre pays. Il y a un an, en effet, naissait le Mouvement Pugwash étudiant du Canada. Celui-ci a tenu une première conférence, fort réussie d'ailleurs, à Ottawa et, il y a quelques semaines, une conférence régionale atlantique à Halifax. Le gouvernement canadien a été heureux de lui accorder son aide à l'occasion de ces deux conférences, comme il l'a fait pour la conférence de votre mouvement à Banff l'été dernier.

UNSSOD II

Vous allez sans doute parler, au cours des deux prochaines journées, de la Deuxième session extraordinaire sur le désarmement, qui s'est terminée la semaine dernière, ainsi que des perspectives pour l'avenir. Voilà précisément ce dont je voudrais vous entretenir. Tout d'abord, il ne faudrait pas, à mon avis, s'attarder trop longtemps sur les déceptions éprouvées à la Deuxième session ou s'en lamenter. Il faut plutôt se réjouir que la session ait pu avoir lieu malgré une conjoncture internationale extrêmement défavorable.

Nous devrions également nous réjouir que la Deuxième session n'ait pas porté atteinte

à la capacité du système des Nations Unies de procéder à des délibérations constructives sur les questions de sécurité internationale, et notamment la maîtrise des armements et le désarmement. Bien qu'ils aient été tentés de voter des résolutions qui ne pouvaient rallier un consensus, les non-alignés ont choisi en fin de compte la voie du réalisme plutôt qu'une procédure qui ne pouvait que ravalier le système.

Il est tout de même important que la Deuxième session ait réaffirmé l'adhésion des États membres au Document final de la Première session extraordinaire. Le programme d'action de ce Document final, de même que bon nombre des dirigeants mondiaux qui ont pris la parole à la session extraordinaire, ont mis en évidence l'importance des négociations.

La maîtrise des armements

Dans son allocution, le premier ministre Trudeau a exhorté de nouveau les puissances nucléaires à négocier quatre accords vérifiables de maîtrise des armements, qui, conjugués, briseraient l'élan technologique de la course aux armes nucléaires. Je les rappelle pour mémoire : interdiction totale des essais nucléaires ; interdiction des vols d'essai de tout nouveau vecteur stratégique ; arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires ; limitation, suivie éventuellement d'une réduction, des budgets militaires affectés aux nouveaux systèmes d'armes stratégiques. Cette stratégie de l'asphyxie, comme l'a souligné le Premier ministre, ne concurrence pas les négociations en cours sur la réduction des armes nucléaires. Pour illustrer ce point, il a proposé que la stratégie soit englobée dans une politique de stabilisation à deux volets complémentaires : les négociations actuelles destinées à créer un équilibre nucléaire stable, mais à des niveaux moins élevés ; et la stratégie de l'asphyxie destinée à prévenir le développement de nouveaux systèmes d'armes.

Les déclarations des représentants canadiens au sein des groupes de travail et en comité plénier ont mis en évidence la souplesse du Canada et sa volonté d'en arriver à un consensus sur des points tels que le programme global de désarmement, l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de désarmement et la campagne mondiale du désarmement. C'est d'ailleurs un document officiel du Canada qui constituait le point de départ des délibérations sur une campagne mondiale du désarmement, et les efforts soutenus du Canada permirent, en grande partie, d'obtenir un consensus sur cette question. Le Canada était également actif au niveau de sa présidence du Groupe Barton, l'organe consultatif officiel de vingt pays occidentaux de même avis. La délégation comptait d'ailleurs dans ses rangs dix-neuf observateurs parlementaires et quinze conseillers venus d'universités et d'organisations non gouvernementales. En outre, la délégation canadienne a tenu régulièrement des séances d'information à l'intention de membres des organisations non gouvernementales canadiennes présents à la session.

Bien que la Deuxième session extraordinaire n'ait pas répondu complètement aux attentes de nombre de gens et de gouvernements, elle a néanmoins permis de braquer l'attention sur les questions vitales, et souvent complexes, de la maîtrise des arme-

ments et du désarmement. À mon avis, elle a également servi à souligner la grande responsabilité que doivent assumer les pays qui ont entamé de sérieuses négociations sur la maîtrise des armements.

Si les perspectives ne sont pas aussi encourageantes que bon nombre le souhaiteraient, je n'en conserve pas moins de l'espoir pour l'avenir. En effet, je crois fermement que les superpuissances tiennent à éviter tout affrontement nucléaire, tout en reconnaissant que ces accords sont dans leur propre intérêt.

Mais pourquoi, me diriez-vous, en suis-je si convaincu ?

Tout d'abord, l'existence des armes nucléaires et les répercussions incommensurables d'un recours, même limité, à ces armes, revêtent, depuis plus de trente ans, un effet dissuasif. Puisque chaque camp peut maintenant non seulement essayer une première attaque mais même répliquer avec un effet dévastateur, cela les a amenés à procéder avec prudence et à éviter tout affrontement en situation de crise.

Les accords
sont respectés

En second lieu, les accords conclus sont respectés. Conformément aux premiers Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT I), ce qui comprend le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles et la Convention provisoire sur la limitation des armes stratégiques offensives, l'Union soviétique et les États-Unis ont tous deux procédé au démantèlement de systèmes stratégiques. L'U.R.S.S. a mis au rancart un certain nombre de sous-marins de type *Yankee* et les États-Unis font de même avec leurs sous-marins *Polaris* au fur et à mesure que les nouveaux sous-marins *Trident* entrent en service.

En troisième lieu, même si les détracteurs de SALT II lui reprochent de sérieuses lacunes, bon nombre de ses dispositions sont appliquées par les deux parties. Dans un récent discours, le président Brejnev se disait disposé à "préserver" les aspects positifs des accords antérieurs. Le président Reagan a bien accueilli cette déclaration et a indiqué que la politique des États-Unis visait à ne nuire d'aucune façon aux accords actuels, à la condition que l'Union soviétique agisse de même.

Enfin, deux séries de négociations sont en cours à Genève sur les armes nucléaires. Il n'est nul besoin de réciter, devant un auditoire aussi informé, les détails des positions mises de l'avant par les États-Unis et qui, dans le cas des forces nucléaires de portée intermédiaire, ont été élaborées de concert avec leurs alliés, y compris le Canada.

Pourparlers sur
la réduction
des armes

Comme vous le savez, la position de l'Occident a essuyé un feu nourri de critiques en ce qui a trait à l'une et l'autre série de négociations. On a notamment reproché à l'Occident de se concentrer sur les forces où l'U.R.S.S. avait la supériorité, ce qui était non seulement clairement injuste mais menait à l'impossibilité de négocier. Ma réponse à cet égard est à deux volets. En premier lieu, notre objectif principal est d'instaurer davantage de stabilité. Il est donc logique de se concentrer, dans un pre-

mier temps, sur les systèmes qui ont créé un niveau élevé de déséquilibre et qui sont déstabilisateurs — soit les *SS-20* en Europe et, sur le plan stratégique, les *ICBM* à ogives nucléaires multiples de l'Union soviétique. En deuxième lieu, les États-Unis ont indiqué clairement lors des Pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START) que d'autres systèmes, qui présentaient un intérêt direct pour l'Union soviétique (les bombardiers lourds et les missiles balistiques lancés à partir de sous-marins), sont effectivement négociables. Mais ce qui est plus important encore, c'est que l'Ouest recherche de véritables réductions. Il ne faut pas perdre de vue que les deux accords SALT ont établi des plafonds. Cela n'a cependant pas donné lieu à des réductions sensibles des forces existantes et, dans certains cas, les parties ont même pu augmenter leurs forces jusqu'aux plafonds convenus. Selon les rapports que j'ai reçus jusqu'à maintenant sur les pourparlers INF (forces nucléaires à rayon d'action moyen) et START, je peux dire ouvertement que je suis frappé par le sérieux et l'application dont font preuve les deux parties.

Voilà neuf ans que durent les pourparlers de Vienne sur la réduction des forces en Europe centrale, mais jusqu'ici, ils n'ont pas attiré beaucoup l'attention des médias canadiens. Certains progrès ont été réalisés au cours de ces négociations, auxquelles le Canada participe d'ailleurs directement. Cependant, la principale pierre d'achoppement est l'impossibilité d'arriver à s'entendre, en termes concrets, sur le niveau actuel des forces du Pacte de Varsovie. En effet, l'Union soviétique insiste que le chiffre total des forces du Pacte de Varsovie dans cette zone est inférieur au chiffre auquel en arrivent les alliés, à partir de tous les renseignements dont ils disposent, d'environ 150 000 hommes. Les négociateurs occidentaux poursuivent leurs efforts afin de persuader leurs vis-à-vis de fournir une ventilation détaillée des chiffres sur lesquels s'appuient leurs évaluations ou de collaborer afin de clarifier les divergences entre les chiffres des alliés et les leurs. À moins que les deux parties ne s'entendent sur les effectifs qui serviront de base au calcul des réductions, il serait manifestement à peu près impossible de vérifier le niveau des forces qui resteraient sur place après les réductions, à supposer que celles-ci puissent être contrôlées. De plus, le Pacte de Varsovie se montre très peu enclin à accepter ce que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) considère comme des mesures de vérification adéquates.

Nouveaux accords proposés

Ces négociations ont cependant obtenu un nouvel élan grâce à un projet de traité déposé la semaine dernière par l'Occident, aux termes duquel les alliés font des concessions substantielles au Pacte de Varsovie. L'Occident propose que les pays visés se lient par un seul accord (plutôt que les deux accords successifs proposés antérieurement) visant à réduire à un plafond collectif commun, de part et d'autre, d'environ 700 000 hommes pour l'armée de terre et de 900 000 pour les armées de terre et de l'air combinées. Ces réductions se feraient en quatre étapes, réparties sur une période de sept ans. Les États-Unis et l'Union soviétique retireraient respectivement 13 000 et 30 000 hommes dans l'année qui suivrait la conclusion de l'accord. D'autres participants directs, y compris le Canada, se joindraient au processus de réduction dans les trois dernières étapes. L'entente sur les données concernant les effectifs reste un

préalable. On devrait donc maintenant pouvoir progresser plus rapidement vers un accord dans la mesure où les pays du Pacte de Varsovie seront disposés à collaborer, notamment en ce qui a trait au niveau actuel de leurs effectifs dans la zone et à la vérification.

Vous conviendrez sans doute qu'une réduction et un meilleur équilibre des forces actuelles des deux alliances qui se font face en Europe centrale contribueraient à réduire les tensions et à améliorer le climat des relations Est-Ouest. Un tel accord permettrait de maintenir et même d'améliorer la sécurité de part et d'autre.

Le Comité du désarmement (CD), l'organisme multilatéral de négociations basé à Genève, reprendra sa session de 1982 au début du mois prochain. Son nouveau groupe de travail sur l'interdiction absolue des essais d'armes nucléaires commencera à étudier les questions de la vérification et de l'observation de l'interdiction. Pour sa part, le groupe de travail sur les armes chimiques consolidera les progrès déjà réalisés. Le Comité doit cependant aborder un autre sujet, celui du contrôle des armes et de l'espace, question à laquelle le Canada s'intéresse en particulier. Dans son discours à la Deuxième session extraordinaire sur le désarmement, le Premier ministre a signalé les sérieuses lacunes des accords internationaux actuels et proposé qu'on commence rapidement l'élaboration d'un traité qui interdise le développement, l'essai et le déploiement de toute arme destinée à être utilisée dans l'espace extra-atmosphérique.

Avec un tel programme de maîtrise des armements et de désarmement — START, INF, MBFR (Pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces), CD — il est toujours permis d'espérer, surtout si l'on se souvient de la situation qui existait pas plus tard que l'an dernier, quand vous vous étiez réunis à Banff.

Je voudrais maintenant vous proposer des domaines dans lesquels le mouvement Pugwash pourrait oeuvrer dans les années à venir. Cela ne vous surprendra pas qu'il s'agit de domaines auxquels le Canada a traditionnellement attaché beaucoup d'importance.

Il faut prendre en compte tous les systèmes d'armements

L'une des grandes qualités du Mouvement Pugwash consiste à reconnaître la nécessité de prendre en compte tous les systèmes d'armements si l'on veut promouvoir la paix et la survie de l'humanité. Je songe en particulier à l'excellent travail accompli au fil des ans par les séminaires Pugwash sur les armes chimiques. J'estime que ces réunions comptent parmi les grandes réalisations du Mouvement au cours de ses vingt-cinq premières années. L'interdiction des armes chimiques constitue toujours l'une des priorités canadiennes en matière de maîtrise des armements et de désarmement, et ce depuis la Première Guerre mondiale. Le même expert, qui a participé au séminaire Pugwash sur les armes chimiques, a collaboré au sein du Comité du désarmement à Genève avec des experts d'autres pays dans le cadre du groupe de travail sur les armes chimiques établi en 1980. Entre autres initiatives, j'ai annoncé la semaine dernière que les experts canadiens participeraient aux travaux des groupes de travail pour de plus

longues périodes de temps si la chose était nécessaire. Nous sommes convaincus qu'il faut utiliser les mécanismes internationaux de négociation en place pour obtenir une interdiction totale des armes chimiques. Un éventuel traité d'interdiction comportera, parmi ses dispositions les plus importantes, des mesures adéquates de vérification. Le Canada a noté avec beaucoup d'intérêt l'aspect positif des procédures de vérification contenues dans les remarques du ministre des Affaires étrangères, M. Gromyko, lors de la Deuxième session extraordinaire. Nous serions très heureux si cette attitude se transposait également dans les négociations en cours au sein du Comité du désarmement.

J'espère qu'au cours des vingt-cinq prochaines années, les membres de votre Mouvement accorderont encore plus d'attention aux armes chimiques et aux autres systèmes d'armes non nucléaires. J'estime qu'une partie de la mission éducative du Mouvement est de sensibiliser davantage le public au fait que la paix et la survie de l'humanité passent nécessairement par la limitation et la réduction de tous les systèmes d'armes. Ce serait en effet une tragédie si les préoccupations du public en ce qui concerne les armes nucléaires — aussi compréhensibles et justifiables qu'elles soient —, devaient accroître la probabilité d'une guerre non nucléaire. Votre mouvement ainsi que tous les gouvernements doivent continuer de promouvoir les mesures qui réduisent le risque du recours à la force, c'est-à-dire du recours à tout système d'armes, quel qu'il soit.

Importance de la vérification

Ma deuxième suggestion concerne la vérification. Selon les mots mêmes du Premier ministre à la Deuxième session extraordinaire, " la communauté internationale doit s'attaquer aux problèmes de la vérification en étant consciente qu'ils constitueront un facteur déterminant dans les négociations sur le désarmement au cours des années 80 ". Naturellement, il s'adressait surtout aux gouvernements. Il n'en reste pas moins que les gens informés ainsi que les organisations non gouvernementales ont également un rôle vital à jouer. Non seulement ils doivent contribuer à sensibiliser davantage le public, mais ils doivent également veiller à ce que l'on mette à contribution toutes les compétences disponibles dans ce dossier qui devient de plus en plus complexe. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, le Canada accorde toujours une importance particulière à l'élaboration de mécanismes internationaux de vérification. Au cours des dernières années, le gouvernement a fait appel aux compétences techniques qu'on retrouve dans un certain nombre de ministères ; d'autres mesures sont prises dans le même sens à l'heure actuelle. Nous avons engagé des fonds pour que le Canada puisse devenir membre de l'Échange international de données sismologiques, mécanisme international de vérification que l'on met en place parallèlement à une interdiction totale des essais nucléaires. D'ici quelques mois, le Canada se joindra aux pays qui échangent déjà des données de façon provisoire. Nous avons demandé que cet échange soit mis en place même avant que ne soit conclu tout traité.

En ce qui concerne notre programme de recherches et d'information, établi après la Première session extraordinaire et sensiblement augmenté cette année, nous avons

l'intention d'accorder une importance particulière, au cours de l'année à venir, aux projets de recherches en matière de vérification menés par des universités, des institutions et des citoyens canadiens.

Nous allons également institutionnaliser le rôle croissant du Canada en matière de vérification afin que les compétences que l'on retrouve dans divers ministères ainsi que dans le secteur privé soient mises à contribution de façon efficace dans les négociations d'accords sur les systèmes d'armes nucléaires, chimiques et classiques. Je songe en particulier aux compétences dans les domaines de la sismologie, des garanties nucléaires, de la télédétection, de la toxicologie et des mesures de protection contre les armes chimiques, et des satellites de télécommunications.

La prolifération horizontale

Il est un troisième sujet qui méritera l'attention du Mouvement Pugwash dans les années à venir. Il s'agit de la prolifération horizontale des armes nucléaires. À la Deuxième session extraordinaire, les États membres, y compris le Canada, ont, et ce à juste titre, porté leur attention sur la prolifération verticale. Il n'en reste pas moins que le Canada, qui n'a pas ménagé son appui au Traité de non-prolifération (T.N.P.), a toujours insisté qu'on ne peut vraiment séparer ces deux éléments. C'est pourquoi on retrouve au nombre des priorités canadiennes en matière de maîtrise des armements et de désarmement un régime efficace de non-prolifération fondé sur le T.N.P.

La politique de non-prolifération que le Canada applique à ses exportations nucléaires a pour objet d'empêcher le détournement de matières nucléaires à des fins militaires. Notre double approche des garanties nucléaires nous place à l'avant-garde mondiale dans ce domaine.

Dans un premier temps, nous exigeons que nos éventuels partenaires nucléaires, s'il s'agit d'États qui ne sont pas dotés d'arme nucléaire, adhèrent au Traité de non-prolifération ou alors qu'ils aient pris des engagements équivalents, y compris l'adhésion à des garanties " généralisées ". En deuxième lieu, ces pays doivent conclure avec nous un accord bilatéral de coopération nucléaire qui comporte, entre autres, des garanties " de rechange ". Ces deux exigences se conjuguent de façon complémentaire et globale pour constituer le fondement de la politique d'exportation nucléaire du Canada, politique que nous appliquons sans discrimination et en vertu de laquelle il ne peut y avoir de prolifération à moins que les obligations conventionnelles ne soient pas respectées.

Le Canada continue de souscrire à l'utilisation et à la dissémination de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. C'est d'ailleurs dans le cadre d'un effort général pour doubler son assistance aux pays en voie de développement que le Canada a récemment signé ou négocié des accords de coopération nucléaire avec l'Égypte, l'Indonésie, le Mexique et les Philippines ainsi qu'avec la Suède, l'Euratom et l'Australie. À cet égard, nous avons pris une initiative afin d'élargir la coopération et d'y englober la formation en matière de réglementation, l'échange de données techniques et les modalités de

coopération quand il y a risque d'accident nucléaire. Nous espérons que cette initiative servira de modèle de transfert de technologie qui renforcera la coopération nucléaire avec le tiers-monde.

Une évaluation réaliste de la situation nous amène toutefois à la conclusion que le Canada a, dans une large mesure, fait tout ce qu'il pouvait faire seul pour empêcher la dissémination des armes nucléaires. Il est donc évident que tout progrès sera tributaire d'accords multilatéraux conclus sous les auspices des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.).

La communauté internationale a fait un important pas en avant avec le Traité de non-prolifération ; nous pouvons donc constater avec satisfaction que l'on compte maintenant 115 signataires de ce traité. Mais il faut cependant reconnaître que le T.N.P. n'était qu'un premier pas et qu'on doit le parfaire. J'espère que le T.N.P. sera considéré dans l'avenir comme un point tournant. En effet, il a permis à une large majorité des États membres des Nations Unies de déclarer formellement et pour la première fois leur renonciation totale aux armes nucléaires et à la capacité nucléaire militaire. J'espère également que le T.N.P. mènera à des traités plus globaux et universels.

Lacunes du T.N.P.

Dans ce contexte, on ne peut cependant oublier que si le T.N.P. privilégie le transfert, sans discrimination, de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, il prévoit également, aux termes de l'article VI, des progrès rapides et efficaces vers le désarmement et un frein à la course aux armements à laquelle se livrent les États dotés d'armes nucléaires. Puisque cet élément clé du T.N.P. n'a pas été réalisé, cela me semble indiquer que tout progrès concret vers le désarmement que les superpuissances pourraient réaliser constitue le meilleur moyen pour eux d'affirmer, avec sincérité, qu'ils souscrivent à la légitimité de la non-prolifération.

C'est pourquoi, le Canada est disposé à rechercher, dans le cadre des Nations Unies et de l'A.I.E.A., un consensus international sur l'élaboration de principes qui mèneraient à une approche plus universelle et efficace de la non-prolifération. De tels principes devraient comporter la renonciation formelle aux dispositifs nucléaires explosifs et un accord qui soumettrait aux garanties toutes les activités nucléaires du cycle du combustible nucléaire. On doit reconnaître que ces éléments sont essentiels à la création d'un régime stable et permanent de non-prolifération. Dans de telles conditions, les engagements nucléaires bilatéraux pourront être intégrés dans un ordre international véritablement équitable et sérieux.

Je crois que le moment est venu d'amorcer, par des actes collectifs et au niveau des institutions et des programmes, un véritable mouvement vers la réalisation de ces objectifs. Si les États ne relèvent pas le défi d'une façon à la fois flexible et juste, il faudra conclure que les perspectives de prolifération horizontale et effrénée des capacités nucléaires resteront une menace qui fera obstacle à toute possibilité d'améliorer la coopération internationale.

**Sensibiliser
le public**

Vous aurez remarqué que l'un des thèmes qui sous-tendent mes observations aujourd'hui est celui de la sensibilisation du public, ce qui constitue d'ailleurs l'un des objectifs que poursuit le Mouvement Pugwash. Les gouvernements, aussi bien que les organisations non gouvernementales, doivent faire face à la nécessité de favoriser une plus grande sensibilisation du public. Durant l'intervalle entre les Première et Deuxième sessions extraordinaires, diverses études des Nations Unies ont eu pour objet d'accroître cette sensibilisation. De plus, il y a eu les réflexions très pertinentes que nous ont livrées la Commission indépendante d'étude des problèmes du désarmement et de la sécurité, présidée par Olof Palme.

Le Canada a participé activement à ces diverses initiatives. Robert Ford, ancien ambassadeur du Canada à Moscou, était membre de la Commission Palme, et le gouvernement du Canada a apporté une importante contribution financière aux travaux de la Commission. Les experts canadiens ont en outre participé à diverses études des Nations Unies sur le désarmement. En ce qui a trait à l'étude sur les relations entre le désarmement et le développement, le gouvernement a également financé la rédaction d'une version vulgarisée du Rapport, maintenant disponible dans les librairies en anglais, en français et en d'autres langues.

Je ne m'oppose pas à ceux qui veulent sensibiliser nos populations aux horreurs d'une guerre nucléaire. Leur objectif — un monde délivré de la menace du conflit nucléaire — est le même que celui que poursuit, par tous les moyens à sa disposition, le gouvernement du Canada, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur la meilleure façon d'atteindre cet objectif. Il est parfois extrêmement difficile d'expliquer au grand public des positions de négociation complexes. Si de simples affirmations sont assez faciles à comprendre, les incidences négatives qui, de leur côté, pourraient en résulter pour notre objectif global — soit la paix et la sécurité — sont rarement évidentes. En outre, selon mon expérience, les efforts déployés pour décrire ces incidences peuvent souvent créer des malentendus. Je souhaite donc ardemment que le Mouvement Pugwash joue ce rôle de sensibilisation, qui lui convient d'ailleurs à merveille, et qu'il explique que les déclarations gratuites ne sauraient remplacer la négociation d'accords de maîtrise des armements et de désarmement qui soient équitables et vérifiables.

Devant les tensions qui perturbent actuellement la scène internationale, il est facile de prétendre que seul le désarmement ou seule la défense importe vraiment. Toutefois, c'est mal comprendre les composantes essentielles de la politique de sécurité que de penser que seul l'un ou l'autre de ces aspects peut améliorer la sécurité et préserver la paix. Il est bien plus réaliste de reconnaître que le désarmement et la défense sont complémentaires et qu'ils s'étayent l'un l'autre. En tant qu'internationalistes sérieux et dignes de confiance, il nous incombe de nous mettre à la recherche de nouvelles approches d'une politique équilibrée de sécurité qui sera, pour nous, le garant de l'adhésion à nos idéaux et qui nous permettra d'évoluer vers une situation où la paix mondiale sera véritablement possible.

S/C